

de  
**SEINE-ET-MARNE**

-----  
Arrondissement

de

**PROVINS**

-----  
Canton

de

**FONTENAY-TRÉSIGNY**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Égalité Fraternité*

## ***Mairie de Bernay-Vilbert***

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 13 mars 2023.

Etaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.  
Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.  
Géraldine MIRAT, Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Anthony DAUCÉ, Stéphane MOREL, Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers municipaux.

Procès-Verbal de séance n°23.03

Absent(s) excusé(s) :

Amélie BROCCQ représentée par Anthony DAUCÉ  
Bruno CISSÉ représenté par Philippe SPITZ  
Alexis TIMECHINAT représenté par Nathalie LAILLE

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Philippe SPITZ

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h00

### **Ordre du Jour** :

1. Approbation du Procès-Verbal du 13 février 2023 ;
2. Compte de Gestion – Budget Principal,
3. Compte Administratif – Budget Principal,
4. Affectation de résultats – Budget Principal,
5. Attributions de subventions aux associations,
6. Actualisation du tableau des effectifs,
7. Avis du Conseil sur le projet KARRGREEN,
8. Questions diverses

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Monsieur Philippe SPITZ est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informe que le point numéro 6, concernant l'actualisation du tableau des effectifs, sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

## **Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023**

### **DCM n°23.22**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 13 février 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,  
Soit 14 voix Pour**

## **Point 2 – Compte de Gestion – Budget Principal**

Entendu le rapport de Madame Sandrine RENÉ

### **DCM n°23.23**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2121-3,

**Considérant** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
soit 14 voix Pour.**

## **Point 3 – Compte Administratif – Budget Principal**

### **DCM n°23.24**

**Vu** le code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

**Vu** le budget primitif et les décisions modificatives relatives à l'exercice 2022,

**Considérant** que Madame Sandrine RENÉ, maire, s'est retirée lors du débat et du vote du compte administratif,

**Considérant** que le conseil municipal a élu comme président Monsieur Frédérick CARREIRA pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022 qui s'élève à :

## Fonctionnement

Dépenses réalisées	643 621,32 €
Recettes réalisées	769 302,99 €
Résultat brut	+ 125 681,67 €
Excédent exercice N – 1	109 056,89 €
Résultat de fonctionnement cumulé	+ 234 738,56 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses réalisées	260 483,14 €
Recettes réalisées	267 471,05 €
Résultat brut	+ 6 987,91 €
Résultat exercice N – 1	+ 7 903,05 €
Solde d'exécution excédent	+ 14 890,96 €
<b>Résultat total section de fonctionnement et d'investissement :</b>	<b>249 629,52€</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
soit 13 voix Pour**

### Point 4 – Affectation de Résultats

#### **DCM n°23.25**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction comptable M14,

**Considérant** l'excédent de clôture de la section d'investissement de 14 890,96 euros (hors restes à réaliser) ;

**Considérant** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 234 738,56 euros;

**Considérant** le déficit des crédits reportés 2022 de 8 559,19 euros ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0 euros,
- la totalité de l'excédent est affectée en recettes de fonctionnement et portée sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 234 768,56 euros.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
soit 14 voix Pour**

**DCM n°23.26**

**Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
(Ne Prennent pas part au vote les membres du bureau des associations  
concernées : Nathalie LAILLE et Philippe SPITZ)**

**DECIDE** d'attribuer les montants des subventions aux associations pour 2023 comme suit :

<b>Subventions aux associations</b>	
<b>Associations communales</b>	
Comité des fêtes - Activités	1 200,00 €
Comité des fêtes - achat de matériel	800,00 €
Comité des fêtes - Entretien Tennis	300,00 €
Comité des fêtes - Repas et colis	2 000,00 €
<b>Associations du territoire</b>	
Amicale sapeurs pompiers	100,00 €
Centre 77	1 539,16 €
Entraide et déplacement	150,00 €
FNACA	50,00 €
FNACA - Musiciens	600,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100,00 €
Le Grenier 77	500,00 €
Mission locale Brie	956,00 €
Lycée de Rozay-en-Brie - Part. voyage sco.	300,00 €
<b>Association nationale</b>	
Croix Rouge	200,00 €
<b>Total</b>	<b>8 795,16 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
Soit 10 voix Pour**

**Point 6 – Avis du conseil municipal sur le projet KARRGREEN**

**DCM n°23.27**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24/02/2017 et notamment le règlement en zone UX et l'Orientation d'Aménagement Programmé (OAP) associée,

**Considérant** le projet d'implantation d'une station d'avitaillement sur la parcelle cadastrée A 381 présentée le 23 janvier 2023 par Karrgreen à l'équipe municipale,

**Considérant** la mise à jour nécessaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la réalisation du projet,

**DECIDE** de ne pas donner suite favorable à ce projet.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Soit 10 voix Pour et 4 abstentions**

**(Frédéric CARREIRA,  
Amélie BROCCQ représentée par Anthony DAUCÉ,  
Anthony DAUCÉ et Patrick STOURME)**

### Questions Diverses

Madame le Maire informe :

- Grippe Aviaire :
  - Recrudescence des cas en Seine-et-Marne.  
À la suite d'une décision du Préfet, le département a été mis en « Surveillance temporaire ».
  - En 2006, 18 personnes avaient déclaré détenir des volailles.  
Un courrier va être distribué à ces personnes afin qu'elles actualisent leur déclaration et une communication va être mise en place afin de rappeler aux personnes n'ayant pas fait leur déclaration la nécessité de le faire.
- Assainissement Pompierre
  - Il reste 7 raccordements en domaine privé à réaliser. ADA réseaux prévoit une fin de chantier, fin avril. Les bicouches seront réalisées après.
- Stage – Verger Communal
  - Une offre de stage a été publiée sur la plateforme de la région Île-de-France. Une stagiaire sera présente à partir du 3 avril 2023 pour 4 mois. Elle aidera la commune à mettre en place le verger communal (Plan du verger, gestion de l'espace, ...).
- Food Truck
  - « Au feu de bio », Pizzaiolo sur Bernay et sur Vilbert en alternance tous les jeudis de 18 h à 22 h.
  - « Fogo e brasa », spécialités portugaises sur Bernay uniquement tous les mercredis des semaines impaires.
- Dates et prochaines Réunions
  - 16 mars : Passage de la société AUROUZE (Dératisation).
  - 19 mars : Cérémonie Nationale du souvenir pour les combattants d'Algérie et du Maroc et de la Tunisie.
  - 25 mars : Cérémonie citoyenneté.
  - Semaine 15 : prochain conseil municipal, pour le budget, date à définir.
  - 4 juin : Randonnée Gourmande, organisée par la Communauté de Communes du Val Briard, passant par le village.
- Assainissement (E. DESMARECAUX)
  - La Communauté de Communes du Val Briard initie le dossier du schéma directeur d'assainissement.
  - À la suite d'un déversement d'hydrocarbure dans les canalisations de Vilbert, un curage d'urgence a dû être effectué. Un courrier de rappel des règles d'usage va être distribué aux habitants.

- Le « Jardins de l'Yerres », est le nouvel intervenant qui s'occupera des tontes et du débroussaillage dans le bourg de Bernay-Vilbert.  
POSSOT Paysagiste est toujours en charge des tontes et débroussaillage hors-bourg.
- Un projet de fleurissement de Bernay-Vilbert sera présenté lors d'un prochain conseil avec pour objectif de réduire l'arrosage.
- Colis des anciens (P. SPITZ)
  - Une réflexion va être menée sur les conditions d'attribution des colis (Commission d'Action Sociale).
- Commission Vie Locale et citoyenneté (A. DAUCÉ)
  - Dispositif « Permis citoyen » : Objectif permettre aux jeunes (16-20 ans) de bénéficier d'une aide financière pour l'obtention de leur permis de conduire pour un montant de 200 €. Contrepartie vis-à-vis de la commune : 10 heures au service de la vie locale.  
Objectif de lancement : Printemps 2023.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 10.

Pour extrait conforme, le 13 mars 2023

Le Maire  
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire  
Philippe SPITZ

### Délibération du 13 février 2023

DCM23.22	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023	Unanimité
DCM23.23	Compte de Gestion – Budget Principal	Unanimité
DCM23.24	Compte Administratif – Budget principal	Unanimité
DCM23.25	Affectation de résultats	Unanimité
DCM23.26	Attribution des subventions aux associations – Année 2023	Unanimité
/	Actualisation du tableau des effectifs	Reporté
DCM23.27	Avis du conseil municipal sur le projet KARRGREEN	Majorité